



Communauté de Communes de la Vallée d'Aulps

Compte rendu **Conseil Communautaire** *Mardi 5 octobre 2010*

Délégués présents avec droit de vote :

<u>La Vernaz :</u>	GARIN Jacqueline (DT)
<u>Seytroux :</u>	MORAND Jean-Claude (DT) et BOINNARD Catherine (DT)
<u>Saint Jean d'Aulps :</u>	GUILLAUME Bernard (DT) et COLLET Jean (DS)
<u>Essert-Romand :</u>	GAILLARD Roger (DT) et GARNIER Guy (DS)
<u>La Côte d'Arbroz :</u>	BAUD Marie-Thérèse (DT) et MUFFAT Sophie (DT)
<u>Montriond :</u>	PEERSMAN André (DS)
<u>La Forclaz :</u>	GALLAY Cyrille (DT) et DEMESTE Isabelle (DS)
<u>Le Biot :</u>	MORAND Nathalie (DT) et RENEVIER Frédéric (DS)
<u>La Baume :</u>	COFFY Serge (DT) et POLLIEN Frédéric (DT)

Délégués présents sans droit de vote :

DUFOUR Michel (DS La Côte d'Arbroz) et ROSSET Michel (DS Seytroux)

Délégués absents :

LAGRANGE Georges (DT Montriond), MUFFAT Serge (DT Montriond), LANCON Gérard (DT Essert-Romand), COLLET Jean (DS Saint Jean d'Aulps), VULLIEZ Julie (DS La Baume) et GALLAY Gilbert (DT La Forclaz)

Délégués excusés :

TOURNIER Henri-Victor (DT Le Biot), HAUTEVILLE-LONGET Yves (DT La Vernaz) et LABAR Philippe (DS La Vernaz)

Autres personnes présentes :

PUGIN-BRON Stéphane (Directeur CCVA), MONTET Charles-Henri (Responsable financier) et PATRIARCA Agnès (DDT Haute-Savoie)

1- Installation d'un nouveau délégué communautaire

Madame la Présidente informe les membres du Conseil Communautaire que la commune du Biot a procédé à la désignation d'un nouveau délégué communautaire. Nathalie MORAND passe de délégué suppléant à délégué titulaire suite à la démission de Gilbert ADAMEC, et Frédéric RENEVIER est désigné délégué suppléant.

2- ZA de La Vignette : intervention de la Direction Départementale des Territoires

Madame la Présidente rappelle aux membres du Conseil Communautaire que la DDT de Haute-Savoie a été mandatée, dans le cadre de l'ATESAT, pour aider la CCVA à concevoir et aménager la future ZA intercommunale de La Vignette au Biot.

Agnès PATRIARCA présente aux élus un pré-diagnostic de la zone à aménager (voir présentation ci-jointe).

Les points ci-après ressortent de la discussion :

- il faudrait réaliser une enquête, par l'intermédiaire de la DDT, Chablais Léman Développement ou un autre organisme, afin de recenser les candidats potentiels à une installation dans la future zone,
- la situation de la zone à aménager impose de réaliser une étude topographique approfondie (en interne par la DDT ou par l'intermédiaire d'un géomètre ?),
- l'ensemble des enjeux présentés par Mme PATRIARCA est à prendre en compte dans la réalisation du projet,
- une commission « ZA Intercommunale de la Vignette » est créée et se compose d'Henri-Victor TOURNIER, de Marie-Thérèse CHARNAVEL et de Frédéric POLLIEN,
- une réunion sur site est à prévoir entre les membres de la commission et le paysagiste de la DDT,
- le diagnostic devrait être terminé pour mars 2011.

3- Point sur les réunions aux organismes extérieurs

3.1 SCOT

- **28 janvier 2010** : arrêt du SCOT
- Beaucoup d'avis réservés voir défavorables ou avec des remarques et des demandes de modifications
- Solution retenue par le **bureau SIAC du 24 juin** : nouvel arrêt du SCOT avant la date d'entrée en vigueur de la loi Grenelle II (*début 2011*)
- **Été 2010** : travail d'un groupe de 30 élus avec l'aide d'un juriste et d'un urbaniste : modifications ciblées du DOG sur les thèmes problématiques (*croissance population, tourisme, UTN, écologie, transports routiers et collectifs*)
- **Conseil syndical du SIAC du 23 septembre 2010** : présentation des modifications proposées par le groupe de travail (*document joint à la convocation*)
- **6 octobre 2010** : réunion publique à Tully (20h)
- **Conseil syndical du SIAC du 16 décembre 2010** : ré-arrêt du SCOT
- **Février – mai 2011** : consultation des personnes publiques
- **Août – septembre 2011** : enquête publique
- **Décembre 2011** : approbation du SCOT

Stéphane PUGIN-BRON souligne que des modifications de dernière minute ont été effectuées : face à la difficulté de connaître les chiffres exacts, il sera proposé de noter dans le SCOT non pas un chiffre maximal de logements à atteindre mais une **perspective d'évolution du nombre de logements avec point de démarrage à la date d'arrêt du SCOT soit en décembre 2010.**

Commune	Taux de croissance	Logements supplémentaires en 2020	Logements supplémentaires en 2030
Saint Jean d'Aulps	1,50	+250	+450
Montriond	1,40	+140	+270
La Baume	1,40	+20	+50
Le Biot	1,40	+70	+140
Essert-Romand	1,40	+10	+60
La Côte d'Arbroz	1,40	+50	+90
La Forclaz	1,40	+20	+50
Seytroux	1,40	+30	+80
La Vernaz	1,40	+30	+60

Roger GAILLARD s'étonne de la différence qui apparaît entre la commune d'Essert-Romand et les autres communes concernant l'évolution du nombre de logements entre 2020 et 2030. Stéphane PUGIN-BRON se propose de contacter le SIAC à ce sujet afin de corriger, le cas échéant, cette erreur.

Jean-Claude MORAND s'interroge sur le fait de savoir si les permis de construire accordés en 2010 seront pris en compte dans le nombre de logements supplémentaires accordés par le SCOT pour 2020 et 2030. Il estime qu'il faudrait prendre en considération la date de dépôt du permis. Stéphane PUGIN-BRON se propose de demander au SIAC des précisions sur l'événement à prendre en compte dans ce calcul, à savoir la date du dépôt du permis, la date de la déclaration de travaux ou la date d'achèvement de travaux.

Madame la Présidente insiste sur le fait que ce n'est pas au moment du vote du SCOT que les communes doivent demander des modifications. Elle regrette l'absence récurrente de certains maires aux réunions du SIAC.

3.2 Natura 2000

- 1^{er} Comité de Pilotage : **mardi 23 novembre à 14h30** en mairie de Bellevaux
- Ordre du jour : désignation du Président et de la structure porteuse

Madame la Présidente rappelle que la CCVA est candidate pour être la structure porteuse dans la mesure où elle dispose d'une chargée de mission Environnement, Lidwine GLEIZES, qui a toutes les compétences requises pour travailler sur ce dossier. Elle précise qu'il a été convenu que Mlle GLEIZES travaille conjointement avec la chargée de mission du SIVOM du Haut-Chablais, Sabine VINCENTI.

Concernant la présidence du comité de pilotage, Madame la Présidente précise qu'elle souhaiterait que celle-ci soit exercée par le Maire de Bellevaux.

3.3 Contrat de Bassin des Dranses et de l'Est lémanique

- **28 septembre 2010** : modification de la composition du Comité des Dranses et de l'Est Lémanique : rajout du SIEERTE
- 1^{er} COFIL : **vendredi 19 novembre à 14h30 (à confirmer)**
- Ordre du jour : désignation du Président du contrat

Madame la Présidente souhaite que cette présidence soit exercée par un élu du Haut-Chablais, celui-ci constituant la majeure partie du bassin versant des Dranses.

4- Point sur les marchés attribués par la Présidente

Charles-Henri MONTET souligne que 2 marchés ont été attribués par la Présidente depuis la dernière réunion au vu de sa délégation.

- **Conception et impression d'outils de communication pour les services de transport de la Vallée d'Aulps et de la Vallée d'Abondance**
 - Rappel : marché public lancé par un groupement de commande CCVA / SICVA
 - Entreprise retenue : **Mouvement Perpétuel**
 - Prix retenus : **11 066 €HT**
 - Conception dépliants / affiches : 4 400,00 €HT
 - Impression 50 000 dépliants : 5 700,00 €HT
 - Impression 5 000 dépliants en + : 500,00 €HT
 - Impression 45 affiches horaires BAB : 355,00 €HT
 - Impression 50 affiches horaires navette Morzine : 111,00 €HT

- **Réparations d'ouvrages d'art sur les routes de la CCVA**
 - Marché à bons de commande d'une année
 - Entreprise retenue : **Alpes Ouvrages**

5- Personnel

5.1 Services administratifs

5.1.1 Recrutement pour le poste de responsable financier et administratif

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste d'attaché territorial, poste pourvu actuellement par Charles-Henri MONTET en qualité de responsable financier et administratif. Après lancement d'un appel à candidature auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie et en l'absence de candidats titulaires ou lauréats du concours, il propose de recruter de nouveau Charles-Henri MONTET pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Charles-Henri MONTET sur la base d'un CDD d'une année en qualité de responsable financier et administratif pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

5.1.2 Création d'un CAE Passerelle

Stéphane PUGIN-BRON propose aux membres du Conseil Communautaire, suite au débat de la dernière réunion et après consultation de la Mission Locale du Chablais, de recruter une personne, à partir du 15 novembre 2010 sur la base d'un CDD de 1 an et d'une durée de travail hebdomadaire de 24h. Il s'agirait plus précisément d'un poste d'assistant technique et administratif chargé :

- de l'accueil et de la gestion des saisonniers au camping de La Baume,
- de la gestion des plannings des salles de la CCVA et du matériel d'animation,
- de la mise à jour du site internet.

Il précise que ce poste coûterait à la CCVA environ 850 euros par mois.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'assistant technique et administratif à compter du 15 novembre 2010 et autorise Madame la Présidente à procéder au recrutement sur la base d'un CAE passerelle d'une année et pour une durée de travail hebdomadaire de 24h.

5.2 Services techniques

5.2.1 Recrutement pour le poste de contrôleur de travaux

Stéphane PUGIN-BRON rappelle l'existence d'un poste de contrôleur de travaux, poste pourvu actuellement par Gilles CHARLIER en qualité de responsable des services techniques. Après lancement d'un appel à candidature auprès du centre de gestion de la Haute-Savoie et en l'absence de candidats titulaires ou lauréats du concours, il propose de recruter de nouveau Gilles CHARLIER pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de recruter Gilles CHARLIER sur la base d'un CDD d'une année en qualité de responsable des services techniques pour la période du 1^{er} novembre 2010 au 31 octobre 2011.

5.2.2 Création d'un poste d'adjoint technique de première classe

Stéphane PUGIN-BRON rappelle aux membres du Conseil Communautaire que Yohann DUCROT est actuellement titulaire sur un grade d'adjoint technique de deuxième classe. Suite à sa réussite à un concours interne, il peut désormais être recruté sur le grade d'adjoint technique de première classe. Le

Conseil Communautaire doit pour cela créer le poste pour que la Présidente puisse procéder à la nomination.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer un poste d'adjoint technique de première classe à compter du 1^{er} novembre 2010.

5.2.3 Création de postes saisonniers

Stéphane PUGIN-BRON souligne la nécessité de créer 2 postes saisonniers :

- un poste saisonnier d'agent technique pour les sentiers du 1^{er} novembre 2010 au 30 novembre 2010 (nouveau contrat pour Philippe TAVERNIER),
- un poste saisonnier d'agent technique pour les déchets du 1^{er} novembre 2010 au 30 avril 2011 (nouveau contrat pour Dominique VAN HAETSDAELE).

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de créer les postes saisonniers présentés ci-dessus.

6- Conventions avec Morzine et Les Gets

6.1 Convention pour le gymnase

Stéphane PUGIN-BRON souligne que cette convention a été validée par Morzine le 10 septembre et par Les Gets le 30 septembre.

Le Conseil Communautaire autorise Madame la Présidente à signer la convention relative au financement de la gestion du gymnase de la Vallée d'Aulps et désigne les 3 délégués suivants pour représenter la CCVA à la commission « Gymnase » prévue par la convention :

- **Sophie MUFFAT,**
- **Jacqueline GARIN,**
- **Bernard GUILLAUME.**

6.2 Conventions pour le transport scolaire et Balad'Aulps Bus

Stéphane PUGIN-BRON souligne que ces 2 conventions ont été validées par Les Gets le 30 septembre. Concernant Morzine, la convention relative au transport scolaire a été validée le 10 septembre, et celle relative au Balad'Aulps Bus repoussée au 5 novembre en attente de complément d'information.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer la convention relative au financement du transport scolaire de la Vallée d'Aulps et celle relative à l'organisation et au financement du Balad'Aulps Bus et désigne les 3 délégués suivants pour représenter la CCVA à la commission « Transport » prévue par les conventions :

- **Sophie MUFFAT,**
- **Marie-Thérèse CHARNAVEL,**
- **Cyrille GALLAY.**

7- Dépôt de matériaux inertes

Jean-Claude MORAND rappelle aux membres du Conseil Communautaire la nécessité de confier la gestion du dépôt de matériaux.

Charles-Henri MONTET présente la procédure à suivre :

- **Mardi 5 octobre 2010** : délibération sur le principe d'une DSP et sur la création d'une commission d'ouverture des plis spécifique à la DSP
- **Vendredi 8 octobre 2010** : publication d'un avis d'appel public à candidature
- **Mardi 9 novembre 2010** : date limite de réception des candidatures, ouverture des plis par la COP
- **Mercredi 10 novembre 2010** : envoi du DCE aux entreprises admises à présenter une offre

- **Jeudi 16 décembre 2010** : date limite de réception des offres
- **Vendredi 17 décembre 2010** : ouverture des plis, analyse des offres et avis de la COP
- **Du 17/12/2010 au 17/02/2011** : négociations entre la Présidente et l’(les) entreprise(s)
- **Lundi 21 février 2011** : transmission aux délégués communautaires du rapport de la COP et des motifs du choix de l’entreprise
- **Mardi 8 mars 2011** : délibération du Conseil Communautaire

Le Conseil Communautaire, à l’unanimité, décide de lancer une procédure de délégation de service public pour l’exploitation du dépôt de matériaux inertes du Pont de Gys à La Baume. Les membres de la commission d’ouverture des plis sont les suivants :

- **Jacqueline GARIN (Présidente de droit),**
- **5 membres titulaires :**
 - **Jean-Claude MORAND,**
 - **Serge COFFY,**
 - **Frédéric POLLIEN,**
 - **Guy GARNIER,**
 - **Cyrille GALLAY,**
- **5 membres suppléants :**
 - **Marie-Thérèse CHARNAVEL,**
 - **Bernard GUILLAUME,**
 - **Sophie MUFFAT,**
 - **Nathalie MORAND,**
 - **André PEERSMAN.**

Les 5 membres titulaires de cette commission seront également chargés de travailler sur la rédaction du cahier des charges de la DSP.

8- Déchets : information sur une éventuelle réorganisation de la collecte des ordures ménagères et du tri

Jean-Claude MORAND propose aux membres du Conseil Communautaire de réfléchir à une éventuelle réorganisation de la collecte des ordures ménagères et du tri. Cette organisation passe, selon lui, par une diminution de nombre de points de regroupement des ordures ménagères et du nombre de points verts.

COMMUNES	Nombre de bacs OM	Nombre de points de regroupement	Moyenne
La Forclaz	14	10	1
La Vernaz	15	11	1
La Baume	27	8	3
Le Biot	50	8	6
Seytroux	18	1	18
Saint Jean d’Aulps	98	25	4
Essert-Romand	40	26	1 à 2
La Côte d’Arbroz	32	7	5
Montriond	86	22	4

André PEERSMAN précise que cette démarche a déjà été engagée sur la commune de Montriond où le nombre de points de regroupement des ordures ménagères a été réduit, notamment les points qui se situent sur le passage des touristes.

Jean-Claude MORAND invite les communes à regarder dans quelle mesure il serait possible de réduire le nombre de points de regroupement de manière à diminuer les coûts de collecte qui sont directement dus à la multiplication des points et donc des déplacements. Il les invite également à commencer à réfléchir à la mise en place à moyen terme de bacs semi-enterrés, en sachant que ce mode de collecte se développe de plus en plus.

Madame la Présidente souligne que la taxe d'enlèvement des ordures ménagères est déjà importante et estime que la modification du système de collecte ne doit pas générer un coût démesuré pour la population et qu'il faut donc se montrer prudent dans cette démarche.

Jean-Claude MORAND précise que l'installation de bacs semi-enterrés représente environ 20 000 euros par point regroupant ordures ménagères, tri sélectif et verre, ce qui est en effet un investissement non négligeable. C'est pour cela qu'il faut réfléchir à la diminution du nombre de points de collecte afin de réduire au maximum le coût que devra supporter la CCVA le jour où les communes voudront se lancer dans ce nouveau système de ramassage.

9- Questions diverses

9.1 Validation du nouveau montant total de l'opération gendarmerie après appel d'offres et avenant au mandataire

Stéphane PUGIN-BRON souligne que l'OPH de la Haute-Savoie, mandataire de maîtrise d'ouvrage, demande à ce que le Conseil Communautaire délibère sur le nouveau montant total des travaux de construction de la gendarmerie suite à l'appel d'offres et aux avenants intervenus :

- Acquisition foncière :	405 200 euros TTC
- Frais financiers :	25 000 euros TTC
- Travaux et honoraires :	3 528 200 euros TTC
<i>dont mandataire :</i>	95 100 euros TTC

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide le nouveau montant total de l'opération gendarmerie.

9.2 Exonération de TEOM

Charles-Henri MONTET fait part aux membres du Conseil Communautaire de la demande d'exonération de TEOM émise, comme chaque année, par Carrefour Market, au motif qu'il dispose de son propre système de collecte et de traitement des déchets. Il souligne que le Conseil Communautaire doit pour cela délibérer chaque année avant le 15 octobre.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'exonérer de TEOM Carrefour Market pour l'année 2010.

Charles-Henri MONTET ajoute que la commune de Saint Jean d'Aulps avait également fait une demande d'exonération pour une maison actuellement en travaux. Il précise que le dégrèvement de TEOM en cas de vacance de maison doit être demandé directement au centre des impôts dont dépend la propriété et qu'il n'est accordé que si la vacance est indépendante de la volonté du contribuable, ce qui n'est, a priori, pas le cas pour des travaux réalisés par le propriétaire lui-même.

9.3 Nouveaux tarifs pour le Domaine de Découverte de la Vallée d'Aulps

BOUTIQUE					
Désignation	Ancien PAHT	Ancien PVTTTC	Nouveau PAHT	Nouveau PVTTTC	Coeff,
Dossier d'archéologie				9.50 €	
Pèlerin Hors-série				7.00 €	
Essuie-lunette+blister Kelnet			1.48 €	3.00 €	2.0
Assiette bucheronne	11.00 €	19.00 €	12.50 €	21.00 €	1.7
Figurines Papo Rouge	2.40 €	4.50 €	2.50 €	4.75 €	1.9
Figurines Papo vert	2.87 €	5.50 €	3.00 €	5.70 €	1.9
HM31	4.02 €	7.70 €	4.73 €	9.00 €	1.9
HM57	5.60 €	10.70 €	6.59 €	12.50 €	1.9
HM80	9.92 €	18.80 €	11.67 €	22.20 €	1.9
HM76*2	16.14 €	31.00 €	18.98 €	32.30 €	1.7
HM78*2	17.75 €	33.60 €	20.88 €	35.50 €	1.7
HM57*3	16.80 €	30.25 €	19.77 €	33.60 €	1.7

BILLETTERIE

changement de tarifs applicables au 02/01/11

Entrée au Domaine Adulte	5.50 €	6.00 €
Entrée au Domaine Adulte groupe	4.40 €	4.80 €
Carte à l'année	8.00 €	9.00 €

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, approuve l'ensemble des tarifs qui lui sont présentés.

9.4 Mobilité : projet ALCOTRA

Stéphane PUGIN-BRON informe les membres du Conseil Communautaire de l'existence du programme européen franco-italien ALCOTRA. Il leur fait part de la demande de la Communauté de Montagne du Grand Paradis pour un partenariat avec le Haut-Chablais sur le projet ITER (*Imaginez un Transport Efficace et Responsable*). Ce projet peut apporter 1,5 M€ d'aides européennes (dont environ 600 000 € sur le Haut-Chablais) de 2012 à 2014 avec des taux d'aides pouvant aller jusqu'à 74% (*pour des actions publiques*).

- Objectif : améliorer nos transports collectifs à travers 3 axes :
 - Voyager responsable : *amélioration de la qualité des arrêts, communication, participation à la semaine de la mobilité,...*
 - Voyager efficace : *expérimentation du TAD, information en temps réel aux arrêts,...*
 - Analyser l'offre à travers des voyages d'étudiants chargés d'analyser l'accès aux vallées et le déplacement d'une activité à l'autre
- Calendrier
 - 8 octobre 2010 : accord de principe du Haut-Chablais pour partir dans cette procédure
 - Du 10 au 30 octobre 2010 : préparation du dossier
 - Novembre 2010 : validation du dossier dans les différentes structures
 - 30 novembre 2010 : dépôt du dossier
 - Septembre 2011 : validation définitive du dossier
 - De septembre 2011 à août 2014 : réalisation des actions

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, donne un accord de principe pour partir dans cette procédure.

9.5 Maison de santé pluriprofessionnelle

Madame la Présidente rappelle le projet de construction d'une maison de santé pluriprofessionnelle sur la commune de Saint Jean d'Aulps. Elle précise qu'un compromis de vente a été signé à hauteur de 540 000 euros avec M. COTTET-PUINEL pour la parcelle cadastrée AE 464 d'une superficie de 2 837m² située Plan du Milieu derrière le bâtiment de l'EHPAD, et ce conformément à la délibération du 31 août 2010 autorisant cette transaction.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Madame la Présidente à signer l'acte de vente correspondant.

Le Biot, le 12 octobre 2010
La Présidente